



## Plainte contre l'employeur

Par **nonna**, le **31/05/2013** à **16:07**

bonjour

mon fils a eu un accident du travail. Il a perdu un oeil. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des accidents (moins graves) dans son entreprise et sur cette machine précisément. Les gendarmes sont intervenus mais nous n'avons pas le rapport de gendarmerie. Mon fils est handicapé maintenant. Il a une famille à charge. Il n'a que 24 ans et toute sa vie est bouleversée à cause de cet accident. J'ai lu qu'il pouvait porter plainte contre son employeur pour blessure involontaire dans le cadre du travail je crois. Je voudrais savoir comment faire, à qui s'adresser. Faut-il prendre un avocat? Merci

Par **Lag0**, le **31/05/2013** à **19:02**

Bonjour,

D'après votre exposé, je verrais personnellement plutôt "la faute inexcusable de l'employeur".

Voir par exemple ce dossier :

[http://www.carsat-pl.fr/risques/tarification/principes/faute\\_inexcusable\\_employeur.htm](http://www.carsat-pl.fr/risques/tarification/principes/faute_inexcusable_employeur.htm)

Par **DSO**, le **01/06/2013** à **15:09**

Bonjour,

J'ajouterai simplement qu'il est conseillé de prendre un avocat compte-tenu de la gravité des

faits et de ses conséquences.

Cordialement,  
DSO

Par **moisse**, le **01/06/2013** à **19:49**

C'est d'autant un excellent conseil que l'avocat pourra avoir accès au dossier et aux PV des forces de l'ordre, ainsi que de l'inspecteur du travail.